

Les réductions.

Les rabais avantageux de Vivao Sympany.

Economiser des primes, mois par mois.

En augmentant le montant de la franchise annuelle, vous pouvez faire quelques économies dans l'assurance de vivao base. Choisissez parmi les variantes:

- Adultes: CHF 300.- | CHF 500.- | CHF 1 000.-
CHF 1 500.- | CHF 2 000.- | CHF 2 500.-
- Enfants: CHF 0.- | CHF 200.- | CHF 400.- | CHF 600.-

Assuré encore à meilleur compte.

Dans les assurances d'hospitalisation vivao hospita, Vivao Sympany propose en outre une variante prévoyant un rabais en cas de non-recours aux prestations.

Rabais de prime.

Jusqu'à 80% de rabais sur la prime de l'assurance de base pour les enfants et les adolescents de moins de 18 ans. Les assurances complémentaires sont gratuites pour le troisième enfant et les suivants. Ceci vous est offert par Vivao Sympany, en plus de ses nombreuses prestations d'avant-garde et de son service renommé. Et vous en profitez dans chaque paquet Vivao Sympany.



Vraiment rafraîchissant!

L'offre 2010 en un clin d'œil.

**vivao**
sympany
cap sur la différence

**vivao**
sympany
cap sur la différence

Hotline pour les offres 0800 455 455

Offres en ligne www.vivaoSympany.ch

Paquets Vivao Sympany

- Assuré sans lacunes
- Clair et limpide
- Le bon choix arrêté rapidement

Les avantages pour les clientes et clients de Vivao Sympany dans tous les paquets.

- Conseil médical – 24 heures sur 24, téléphone 0844 000 724
- Couverture intégrale des traitements ambulatoires dans toute la Suisse
- Cas d'urgence: couverture intégrale des coûts dans le monde entier dans la division hospitalière assurée
- Prestations favorables aux familles: jusqu'à 80% de rabais pour enfants dans l'assurance de vivao base, indemnité d'allaitement, prestations spéciales en cas de maternité, contributions généreuses en cas d'accouchement dans une maison de naissance, contributions pour aide familiale, participation aux coûts des traitements orthodontiques (jusqu'à 25 ans)
- Complément accidents: moyens auxiliaires après une hospitalisation conformément à la loi sur l'assurance-accidents (LAA)
- Franchises annuelles à option
- Médecine alternative y compris
- Contributions généreuses pour: verres de lunettes/lentilles de contact, médicaments hors liste, frais de transport, actions de recherche et de sauvetage
- SympanyClub: entrées gratuites, events, fun and action pour jeunes et éternellement jeunes
- SympanyPräventio: cours, bien-être et aventures pour toute la famille

Les avantages par le menu.

vivao salto

- Paquet d'assurance unique pour les 18 à 29 ans
- Traitement médical et médicaments
- Séjour hospitalier en division commune, toute la Suisse
- Assurance voyages en Suisse et à l'étranger
- Prestations élevées pour les activités sportives

vivao standard

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division commune dans toute la Suisse

vivao confort

- Séjour dans une chambre à un ou à deux lits dans les hôpitaux conventionnés, traitement aigu d'après la division commune dans toute la Suisse
- En plus, les prestations de vivao standard

vivao demi-privée

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division demi-privée dans toute la Suisse
- Contributions plus élevées que vivao standard pour: médecine alternative, traitements orthodontiques, verres de lunettes/lentilles de contact, diverses prestations en cas de maternité, frais de transport et de sauvetage, mesures préventives, médicaments hors liste, soins à domicile et cures
- Consultations privées chez un médecin d'hôpital

vivao flex

- Choix de la division hospitalière seulement au moment d'entrer à l'hôpital
- Participation plafonnée aux frais hospitaliers supplémentaires:
 - Général: aucune
 - Demi-privé: 15%, au max. CHF 1 500.-/année civile
 - Privé: 25%, au maximum CHF 4 500.-/année civile
 - Familles, au maximum CHF 4 500.-/année civile
- Contributions pour la médecine alternative, les traitements orthodontiques, etc., comme vivao demi-privée

vivao privée

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division privée dans toute la Suisse
- Contributions encore plus élevées que vivao demi-privée ou vivao flex pour frais de transport et de sauvetage, diverses prestations en cas de maternité, aide familiale, soins à domicile et cures

vivao globale

- Couverture intégrale des frais hospitaliers en division privée dans le monde entier
- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier, également dans les hôpitaux hors liste
- Frais de transport, actions de recherche et de dégagement sans montant limite
- Contributions pour médecine alternative, traitements orthodontiques, etc., comme vivao privée et vivao demi-privée
- Contributions maximales pour aide familiale, soins à domicile et cures

vivao accident privé

- En cas d'accident, couverture intégrale en division privée, dans le monde entier
- Traitement des suites d'un accident en division privée, dans toute la Suisse

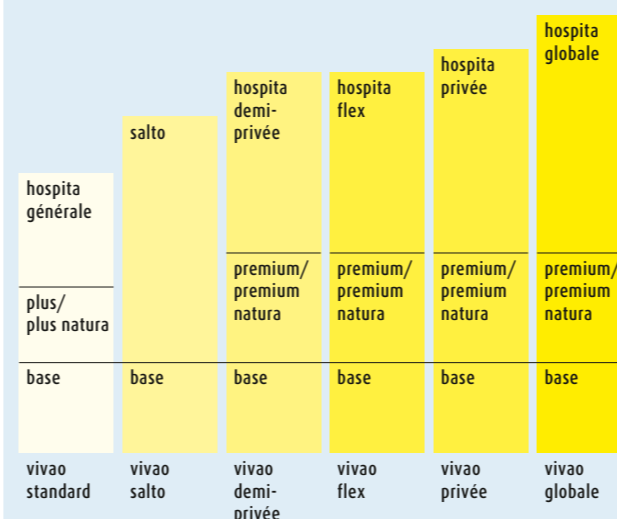
vivao classic

Libre choix du médecin et de l'hôpital

Vous voulez tout simplement être bien assuré.

L'assurance classique avec tous les avantages de Vivao Sympany. Rabais familial, avantages du club, cours et contributions généreuses pour la prévention et la médecine alternative, y compris. Vous disposez du libre choix du médecin et de l'hôpital.

- Conseil médical – 24 heures sur 24
Téléphone 0844 000 724
- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- En cas d'urgence, couverture intégrale des coûts dans le monde entier dans la division hospitalière assurée
- Médecine alternative
- Contributions généreuses pour frais de transport, actions de recherche et de sauvetage
- Franchises annuelles à option
- Rabais possible en cas de non-recours aux prestations



vivao casamed

Choix limité du médecin

Vous voulez tout simplement être assuré de manière économe.

Les gens soucieux des coûts ont le choix parmi trois variantes d'assurance novatrices:

vivao called 24

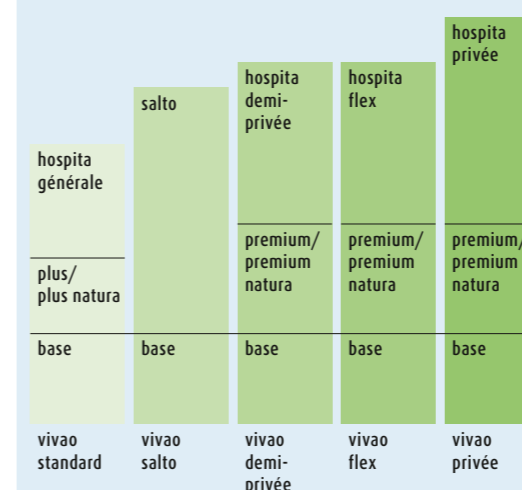
Consultation médicale téléphonique et envoi éventuel chez un médecin proche de chez vous.

vivao casamed médecin de famille

Traitement médical par le médecin de famille choisi.

vivao casamed hmo

Traitement médical par le cabinet choisi du réseau HMO.



Vivao Sympany

Aperçu des prestations. Paquets frais de guérison.

Edition 2010

Vivao Sympany

Aperçu des prestations. Paquets frais de guérison.

		base <p>(assurance de base)</p>	vivao salto <p>(y c. base)</p>	vivao standard <p>(y c. base)</p>	vivao demi-privée <p>(y c. base)</p>	vivao flex <p>(y c. base)</p>	vivao privée <p>(y c. base)</p>	vivao globale <p>(y c. base)</p>
Traitement ambulatoire	<ul style="list-style-type: none">Traitement par des médecins et chiropraticiens diplômés Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale	Couverture intégrale chez les médecins LAMal au tarif du domicile ou du lieu de travail	Couverture intégrale chez les médecins LAMal, dans toute la Suisse	Couverture intégrale chez les médecins LAMal, dans toute la Suisse	Couverture intégrale selon les tarifs reconnus pour les consultations privées chez des médecins d’hôpital Médecins non agréés par LAMal: couverture au tarif LAMal. Traitement volontaire à l’étranger jusqu’au double du tarif LAMal	Couverture intégrale selon les tarifs reconnus pour les consultations privées chez des médecins d’hôpital Médecins non agréés par LAMal: couverture au tarif LAMal. Traitement volontaire à l’étranger jusqu’au double du tarif LAMal	Couverture intégrale selon les tarifs reconnus pour les consultations privées chez des médecins d’hôpital Médecins non agréés par LAMal: couverture au tarif LAMal. Traitement volontaire à l’étranger jusqu’au double du tarif LAMal	Traitement volontaire étranger: couverture intégrale selon convention tarifaire; couverture intégrale selon tarifs reconnus pour consultations privées chez des médecins d’hôpital; médecins non agréés LAMal: couverture selon tarif LAMal
Médicaments avec ordonnance médicale	<ul style="list-style-type: none">Selon listes des médicaments et des spécialités Médicaments hors liste (sauf liste négative)	Couverture intégrale Pas de prestations	Couverture intégrale Pas de prestations	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 3000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 6000.-/année civile
Séjours hospitaliers	<ul style="list-style-type: none">Frais de médecin, de traitement et de pension dans un hôpital pour soins aigus figurant sur la liste des hôpitaux du canton	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans le canton de domicile du canton	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale, en division privée (aussi hôpitaux hors liste), dans le monde entier
	<ul style="list-style-type: none">Rooming-in Traitement ambulatoire	Pas de prestations	Pas de prestations	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu’à concurrence de CHF 50.-/jour
Cas d’urgence à l’étranger	<ul style="list-style-type: none">Hospitalisation dans la division assurée	Couverture jusqu’au double du tarif des caisses en Suisse	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale
Médecine alternative	<ul style="list-style-type: none">Acupuncture Traitement médical selon les méthodes suivantes: médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie, thérapie neurale, phytothérapie, méthodes de la médecine empirique	Couverture intégrale (si formation méd. complém.) Pas de prestations	Couverture intégrale (si formation méd. complém.) Pas de prestations	Couverture intégrale jusqu’à ce que le rapatriement soit possible sur le plan médical	Couverture intégrale (si formation méd. complém.) Pas de prestations	Couverture intégrale (si formation méd. complém.) Pas de prestations	Couverture intégrale (si formation méd. complém.) Pas de prestations	Couverture intégrale (si formation méd. complém.) Pas de prestations
	<ul style="list-style-type: none">Remèdes naturels	Pas de prestations	Pas de prestations	80% des frais (sauf liste négative)	80% des frais (sauf liste négative)	80% des frais (sauf liste négative)	80% des frais (sauf liste négative)	80% des frais (sauf liste négative)
Prestations flexibles pour la médecine alternative	<ul style="list-style-type: none">Avec natura <ul style="list-style-type: none">Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus) Sans natura <ul style="list-style-type: none">Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus)	Pas de prestations	Pas de prestations	50%, jusqu’à concurrence de CHF 1000.-/année civile	50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile	50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile	50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile	50%, jusqu’à concurrence de CHF 2000.-/année civile
Limite totale (médecine alternative et prestations flexibles pour la médecine alt.)	<ul style="list-style-type: none">Avec natura Sans natura	Pas de prestations	Pas de prestations	Jusqu’à CHF 6000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu’à CHF 10 000.- max./année civile
Mesures préventives	<ul style="list-style-type: none">Vaccination des enfants (de moins de 16 ans) Vaccinations préventives Check-up² Examens gynécologiques préventifs³ Etre en forme (cours reconnus favorisant la santé, p.ex. sevrage tabagique, gymnastique du dos, conseils diététiques) Rester en forme (fitness)	Couverture intégrale Pas de prestations Pas de prestations	Pas de prestations 90%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 300.- ² 1 examen gynécologique préventif³	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.- ² 1 examen gynécologique préventif ³	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.- ² 1 examen gynécologique préventif ³	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.- ² 1 examen gynécologique préventif ³	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.- ² 1 examen gynécologique préventif ³	Couverture intégrale 80%, jusqu’à CHF 220.-/année civile Au max. CHF 600.- ² 1 examen gynécologique préventif ³
	<ul style="list-style-type: none">Chèque sport (clubs de sport)	Pas de prestations	CHF 200.-/année civile (limite globale chèque sport et Rester en forme jusqu’à CHF 200.-)	CHF 200.-/année civile (limite globale chèque sport et Rester en forme jusqu’à CHF 200.-)	CHF 300.-/année civile (limite globale chèque sport et Rester en forme jusqu’à CHF 300.-)	CHF 300.-/année civile (limite globale chèque sport et Rester en forme jusqu’à CHF 300.-)	CHF 300.-/année civile (limite globale chèque sport et Rester en forme jusqu’à CHF 300.-)	CHF 300.-/année civile (limite globale chèque sport et Rester en forme jusqu’à CHF 300.-)
Verres de lunettes/ lentilles de contact	<ul style="list-style-type: none">Adultes Enfants de moins de 18 ans	Jusqu’à CHF 180.- en 5 années civiles	CHF 420.- en 3 années civiles (plus CHF 180.- en 5 années civiles de l’assurance base)	CHF 270.- en 3 années civiles (plus CHF 180.- en 5 années civiles de l’assurance base)	CHF 420.- en 3 années civiles (plus CHF 180.- en 5 années civiles de l’assurance base)	CHF 420.- en 3 années civiles (plus CHF 180.- en 5 années civiles de l’assurance base)	CHF 420.- en 3 années civiles (plus CHF 180.- en 5 années civiles de l’assurance base)	CHF 420.- en 3 années civiles (plus CHF 180.- en 5 années civiles de l’assurance base)
Frais de transport, actions de sauvetage et de recherche	<ul style="list-style-type: none">Transports médicalement nécessaires: Suisse: avec ambulance vers l’hôpital le plus proche Etranger: rapatriement en Suisse (y c. vol) Actions de sauvetage et de dégagement	50%, au max. CHF 500.-/année civile	Au total CHF 40 000.-/année civile	Franchise CHF 100.-/cas	Au total CHF 50 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l’assurance base)	Franchise CHF 200.-/cas	Au total CHF 90 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l’assurance base)	Franchise CHF 200.-/cas
Helpline 24h/24 en cas d’urgence	Couverture en cas d’organisation de transports d’urgence, de rapatriements et d’actions de sauvetage via la helpline 24h/24	Pas de prestations	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée
Maternité	<ul style="list-style-type: none">Préparation à l’accouchement/gymnastique postnatale (gymnastique postnatale non valable pour l’assurance base) Indemnité d’allaitement Conseils pour l’allaitement Accouchement dus à un hôpital figurant sur la liste des hôpitaux du canton ou dans une maternité reconnue	Au max. CHF 100.- auprès d’un spécialiste reconnu Pas de prestations	Au max. CHF 100.- auprès d’un spécialiste reconnu Pas de prestations	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l’assurance base – limite totale pour préparation à l’accouchement) Au max. CHF 250.-
	<ul style="list-style-type: none">3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans le canton de domicile	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l’allaitement par spécialiste reconnu	Couverture intégrale en division demi-privée selon tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale, en division privée (aussi hôpitaux hors liste), dans le monde entier
Service de garde d’enfants	<ul style="list-style-type: none">Aide familiale en cas d’accouchement à domicile ou ambulatoire Soin et assistance d’enfants souffrant d’une maladie aiguë par du personnel qualifié, formé et mandaté par des institutions reconnues	Pas de prestations	Pas de prestations	Jusqu’à CHF 60.-/jour, avec max. de CHF 840.-	Jusqu’à CHF 105.-/jour, avec max. de CHF 1470.-	Jusqu’à CHF 105.-/jour, avec max. de CHF 1470.-	Jusqu’à CHF 135.-/jour, avec max. de CHF 1890.-	Jusqu’à CHF 165.-/jour, avec max. de CHF 2310.-
Cures	<ul style="list-style-type: none">Cures balnéaires Stations thermales Cures de convalescence (21 jours) dans une maison de cure (après une hospitalisation aiguë)	CHF 10.-/jour	CHF 10.-/jour	CHF 20.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 40.-/jour	CHF 50.-/jour
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none">Soins à domicile Aide familiale <ul style="list-style-type: none">en général pour les personnes ayant des enfants à charge	Selon convention tarifaire Pas de prestations	Selon convention tarifaire Pas de prestations	Jusqu’à CHF 20.-/jour, au max. CHF 280.-	Jusqu’à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu’à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu’à CHF 45.-/jour, au max. CHF 630.-	Jusqu’à CHF 55.-/jour, au max. CHF 770.-
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none">Soins dentaires dus à une maladie grave/accident dentaire Examens de contrôle, radiographies y compris (si aucun traitement conservateur n’est nécessaire) Corrections dentaires	Couverture intégrale selon les dispositions légales Pas de prestations	Couverture intégrale selon les dispositions légales Pas de prestations	Couverture intégrale selon les dispositions légales CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	Couverture intégrale selon les dispositions légales CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	Couverture intégrale selon les dispositions légales CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	Couverture intégrale selon les dispositions légales CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	Couverture intégrale selon les dispositions légales CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
	<ul style="list-style-type: none">Extractions des dents de sagesse	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	70%, jusqu’à CHF 10 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu’à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
Assurance voyages	<ul style="list-style-type: none">Voyage de visite et de retour spécial Avance de fonds à l’hôpital, transmis. adresses hôpitaux/médecins	Pas de prestations	Jusqu’à 100 jours par année civile, au max. CHF 50 000.- de frais non couverts	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations

^[1] Les prestations de l’assurance base sont soumises à la participation aux frais prévue par la loi (franchise et quote-part). Une franchise est perçue pour les prestations illimitées de l’assurance complémentaire.

^[2] Dans 2 années sans recours aux prestations de l’assurance base

^[3] Dans les années sans recours aux prestations de l’assurance base

Vivao Sympany

Aperçu des prestations. Paquets frais de guérison.

Edition 2010

		base ¹ (assurance de base)	vivao salto (y c. base)	vivao standard (y c. base)	vivao demi-privée (y c. base)	vivao flex (y c. base)	vivao privée (y c. base)
Traitement ambulatoire	<ul style="list-style-type: none"> Traitement par des médecins et chiropraticiens diplômés Thérapies et analyses reconnues sur ordonnance médicale 	Couvert. intégr. pour les traitements médic. et chirop. au tarif du domicile ou du lieu de travail prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couvert. intégr. pour les trait. de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné . Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégr. pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus	Couverture intégrale pour les traitements médicaux et chiropratiques prodigués ou ordonnés par le méd. de famille casamed sélectionné. Couverture intégrale pour les traitements de routine chez des gynéc., pédiatres et ophtalm. reconnus
Médicaments avec ordonnance médicale	<ul style="list-style-type: none"> Selon listes des médicaments et des spécialités Médicaments hors liste (sauf liste négative) 	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	80%, jusqu'à CHF 3000.-/année civile	Couverture intégrale	Couverture intégrale
Séjours hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médecin, de traitement et de pension dans un hôpital pour soins aigus figurant sur la liste des hôpitaux du canton 	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans le canton de domicile	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division demi-privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune ou demi-privée selon tarif reconnu et en division privée , dans toute la Suisse; avec participation aux frais en fonction de la division choisie	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse
	<ul style="list-style-type: none"> Rooming-in* 	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	50%, jusqu'à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu'à concurrence de CHF 50.-/jour	50%, jusqu'à concurrence de CHF 50.-/jour
Cas d'urgence à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> Traitement ambulatoire* Hospitalisation dans la division assurée* 	Couverture jusqu'au double du tarif des caisses en Suisse	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale
Médecine alternative	<ul style="list-style-type: none"> Acupuncture Traitement médical selon les méthodes suivantes: médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie, thérapie neurale, phytothérapie, méthodes de la médecine empirique Remèdes naturels 	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)	Couverture intégrale (si formation méd. complém.)
Prestations flexibles pour la médecine alternative	<ul style="list-style-type: none"> Avec natura <ul style="list-style-type: none"> Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus) Sans natura <ul style="list-style-type: none"> Méthodes non reconnues (si spécialistes qualifiés) Thérapies alternatives et méthodes curatives (par des thérapeutes reconnus) 	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations
Limite totale (médecine alternative et prestations flexibles pour la médecine alt.)	<ul style="list-style-type: none"> Avec natura Sans natura 	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Jusqu'à CHF 6000.- max./année civile	Jusqu'à CHF 10 000.- max./année civile	Jusqu'à CHF 10 000.- max./année civile
Mesures préventives	<ul style="list-style-type: none"> Vaccination des enfants (de moins de 16 ans) Vaccinations préventives Check-up² Examens gynécologiques préventifs^{3,*} Etre en forme (cours reconnus favorisant la santé, p.ex. sevrage tabagique, gymnastique du dos, conseils diététiques)* Rester en forme (fitness)* Chèque sport (clubs de sport)* 	Couverture intégrale	Pas de prestations	Pas de prestations	Couverture intégrale	Couverture intégrale	Couverture intégrale
Verres de lunettes/lentilles de contact	<ul style="list-style-type: none"> Adultes* Enfants de moins de 18 ans* 	Couverture intégrale	90%, jusqu'à CHF 220.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 220.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 220.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 220.-/année civile	80%, jusqu'à CHF 220.-/année civile
Frais de transport, actions de sauvetage et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Transports médicalement nécessaires.* Suisse: avec ambulance vers l'hôpital le plus proche Etranger: rapatriement en Suisse (y c. vol) Actions de sauvetage et de dégagement* 	50%, au max. CHF 500.-/année civile	Au total CHF 40 000.-/année civile	Au max. CHF 300.- ²	Au total CHF 50 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l'assurance base)	Au max. CHF 600.- ²	Au total CHF 90 000.-/année civile (plus 50%, au max. CHF 5500.- de l'assurance base)
Helpline 24h/24 en cas d'urgence	Couverture en cas d'organisation de transports d'urgence, de rapatriements et d'actions de sauvetage via la helpline 24h/24	Pas de prestations	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée	Couverture illimitée
Maternité	<ul style="list-style-type: none"> Préparation à l'accouchement/gymnastique postnatale (gymnastique postnatale non valable pour l'assurance base)* Indemnité d'allaitement* Conseils pour l'allaitement* Accouchement dans un hôpital figurant sur la liste des hôpitaux du canton ou dans une maternité reconnue* Aide familiale en cas d'accouchement à domicile ou ambulatoire* 	Au max. CHF 100.- auprès d'un spécialiste reconnu	Au max. CHF 100.- auprès d'un spécialiste reconnu	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base - limite totale pour préparation à l'accouchement)	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base - limite totale pour préparation à l'accouchement)	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base - limite totale pour préparation à l'accouchement)	Au max. CHF 200.- (plus CHF 100.- de l'assurance base - limite totale pour préparation à l'accouchement)
Service de garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> Soins et assistance d'enfants souffrant d'une maladie aiguë par du personnel qualifié, formé et mandaté par des institutions reconnues 	Pas de prestations	Pas de prestations	Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 250.-	Au max. CHF 250.-
Cures	<ul style="list-style-type: none"> Cures balnéaires Stations thermales Cures de convalescence (21 jours) dans une maison de cure (après une hospitalisation aiguë) 	CHF 10.-/jour	CHF 10.-/jour	3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu	3 conseils pour l'allaitement par spécialiste reconnu
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Soins à domicile Aide familiale <ul style="list-style-type: none"> en général pour les personnes ayant des enfants à charge 	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division commune au tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division privée selon tarif reconnu, dans toute la Suisse	Couverture intégrale en division privée avec tarif reconnu, dans toute la Suisse
Soins dentaires	<ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires dus à une maladie grave/accident dentaire Examens de contrôle, radiographies y compris* (si aucun traitement conservateur n'est nécessaire) Corrections dentaires Extractions des dents de sagesse 	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Jusqu'à CHF 60.-/jour, avec max. de CHF 840.-	Jusqu'à CHF 60.-/jour, avec max. de CHF 840.-	Jusqu'à CHF 105.-/jour, avec max. de CHF 1470.-	Jusqu'à CHF 135.-/jour, avec max. de CHF 1890.-
Assurance voyages	<ul style="list-style-type: none"> Voyage de visite et de retour spécial* Avance de fonds à l'hôpital, transmis. adresses hôpitaux/médecins* 	Pas de prestations	Pas de prestations	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans	Jusqu'à CHF 30.-/h, au max. CHF 600.-/année civile pour les enfants de moins de 12 ans
		Pas de prestations	Pas de prestations	CHF 20.-/jour	CHF 20.-/jour	CHF 30.-/jour	CHF 40.-/jour
		Pas de prestations	Pas de prestations	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal	Frais de traitement selon tarif LAMal
		Pas de prestations	Pas de prestations	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées	50%, au max. 12 entrées
		Pas de prestations	Pas de prestations	CHF 40.-/jour	CHF 40.-/jour	CHF 70.-/jour	CHF 90.-/jour
		Pas de prestations	Pas de prestations	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire	Selon convention tarifaire
		Pas de prestations	Pas de prestations	Jusqu'à CHF 20.-/jour, au max. CHF 280.-	Jusqu'à CHF 20.-/jour, au max. CHF 280.-	Jusqu'à CHF 35.-/jour, au max. CHF 490.-	Jusqu'à CHF 45.-/jour, au max. CHF 630.-
		Pas de prestations	Pas de prestations	Jusqu'à CHF 40.-/jour, au max. CHF 560.-	Jusqu'à CHF 40.-/jour, au max. CHF 560.-	Jusqu'à CHF 70.-/jour, au max. CHF 980.-	Jusqu'à CHF 90.-/jour, au max. CHF 1260.-
		Pas de prestations	Pas de prestations	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales	Couverture intégrale selon les dispositions légales
		Pas de prestations	Pas de prestations	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	CHF 60.-/année civile pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
		Pas de prestations	Pas de prestations	70%, jusqu'à CHF 10 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu'à CHF 10 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu'à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans	70%, jusqu'à CHF 15 000.- pour les enfants et adolescents de moins de 25 ans
		Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses	Couverture au tarif des caisses
		Pas de prestations	Jusqu'à 100 jours par année civile, au max. CHF 50 000.- de frais non couverts	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations	Pas de prestations

¹ Les prestations de l'assurance base sont soumises à la participation aux frais prévue par la loi (franchise et quote-part). Une franchise est perçue pour les prestations illimitées de l'assurance complémentaire.

² Dans 2 années sans recours aux prestations de l'assurance base ³ Dans les années sans recours aux prestations de l'assurance base

vivao casamed rembourse des prestations lorsqu'elles ont été fournies, prescrites ou ordonnées par le centre HMO, par le médecin HMO, par le médecin de famille ou par Callmed 24. Les cas d'urgence font exception. Les prestations de vivao casamed désignées par un * sont prises en charge sans consultation du centre HMO, du médecin HMO, du médecin de famille ou de Callmed 24.